

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 20609

présenté par

M. Aviragnet, M. Delaporte, M. Califer, M. Guedj, Mme Battistel, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure,
M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

à l'amendement n° 20313 de M. Maillard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« pris après avis des organisations syndicales et patronales représentatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement des députés socialistes et apparentés vise à ce que le décret - qui précisera les règles de publication de l'index, après constatation de 3 années consécutives de mauvais résultats en termes d'emploi des séniors - soit pris après avis des organisations syndicales et patronales représentatives.